



#### 2.1.4. CREMAILLERE

Crémaillère : Organe de liaison assurant une démultiplication du mouvement du volant et permettant la transformation du mouvement de rotation de la colonne de direction en un mouvement linéaire de la direction.

##### SR/V/P15 - 5.1. Prescriptions générales

Le contrôle du système de direction s'effectue par un examen visuel des éléments sans démontage de pièces.

La vérification du jeu des différents organes, du serrage des fixations, des boulons, des écrous, peut être complétée par un actionnement manuel, sans utilisation d'outillage.

Pour l'évaluation des jeux de direction autres que pivots, et le contrôle des fuites du système d'assistance, le volant de direction sera actionné alternativement de gauche à droite, si nécessaire moteur tournant.

Le contrôle du jeu des pivots sera réalisé en utilisant les plaques à jeu. Les roues directionnelles seront alors bloquées par action sur le système de freinage du véhicule.

Une fixation est considérée desserrée en cas d'espace ou de mouvement entre deux pièces devant être solidaires.

#### 2.1.4.1. ETAT

##### 2.1.4.1.1. **Détérioration importante** | R |

Rupture, arrachement de métal, corrosion perforante ou fissure de la crémaillère ou du boîtier.

##### 2.1.4.1.2. **Détérioration notable** | S |

Déformation de la crémaillère ou du boîtier.

##### 2.1.4.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration de la crémaillère ne rentrant pas dans le cadre des points de contrôle 2.1.4.1.1. et 2.1.4.1.2.

##### 2.1.4.1.4. **Défaut d'étanchéité** | O |

Observation à mentionner en cas de fuite d'huile sur la crémaillère.

#### 2.1.4.2. FONCTIONNEMENT

##### 2.1.4.2.1. **Jeu notable** | S |

Débattement de la crémaillère.

2.1.4.2.2. Jeu anormal | O |

Observation à mentionner en cas de léger jeu dans la crémaillère.

2.1.4.3. FIXATION

2.1.4.3.1. Défaut important de fixation | R |

Un ou plusieurs éléments de fixation absents ou cassés.

2.1.4.3.2. Défaut notable de fixation | S |

Plusieurs éléments de fixation desserrés.

2.1.4.3.3. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation de la crémaillère ne rentrant pas dans le cadre des points de contrôle 2.1.4.3.1. et 2.1.4.3.2.

2.1.4.4. DIVERS

2.1.4.4.1. Contrôle impossible | R |

Pour des raisons non liées à la conception du véhicule.

